



L'an deux mil seize, le quatre avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 31 mars 2016 s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Rémy LOUVET, Maire.

La séance a été publique.

Monsieur Eric MIGNOT a été nommé secrétaire.

Étaient présents : LOUVET – MIGNOT – CANTIN – HERVE – OLIVIER – HUGUET - BAUGE – HUART – SENO – DOUAIRE

Absents : BOURDIN, LE NUD, GAINON – POIRIER, ROBIN (excusées)

1. 2016 – 030 FINANCES – DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL

Dans le cadre des investissements 2016, il est prévu de participer à la construction de la salle de sport de Mouliherne, sous maîtrise d'ouvrage intercommunautaire. Pour ce faire, la participation financière s'opérant sous forme d'un fonds de concours, l'écriture comptable doit se faire sur le compte 2041412, lequel n'a pas été créé. Les crédits existant sont imputés au compte 21318, d'où la demande de modifier le budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de réaliser cette décision modificative :

Dépenses	Investissement	21318 / 21	- 150.000,00 euros
Dépenses	Investissement	2041412 / 204	+ 150.000,00 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer ces écritures sur le budget principal 2016 ;

2. 2016 - 031 FINANCES – ADMISSION EN NON VALEURS

Monsieur le Maire précise que la Trésorerie propose d'admettre en non-valeur des créances non recouvrées malgré les démarches engagées pour permettre le recouvrement,.

VU les budgets de l'exercice 2016,

VU l'instruction M14 et/ou M49 budgétaire et comptable,

Considérant ces éléments,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (3 CONTRE, 7 POUR),

- **DECIDE** d'admettre les créances éteintes (article 6541) indiquées ci-après :

Compte	Budget	Exercice	Montant	Total
6541	Assainissement	2009	73.86	
6541	Commune	2010	1521.52	
		2014	55.00	1576.52

3. 2016 - 032 REFORME TERRITORIALE – AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 5210-1-1 et L 5211-41-3,
VU l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
VU l'arrêté DRCL/BCL n° 2016-15 du 18 février 2016 arrêtant le schéma départemental de coopération intercommunale de Maine-et-Loire,
VU l'arrêté préfectoral du 19 février 2016 définissant un projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement et des communautés de communes de Loire-Longué, de la région de Doué la Fontaine et du Gennois, à l'exception de Chemellier et Coutures,
CONSIDERANT que les communes doivent se prononcer dans un délai de 75 jours,
CONSIDERANT que la commune de Mouliherne s'est prononcée défavorablement sur le projet de SDCI par délibération n°2015-089 en date du 5 octobre 2015,
CONSIDERANT qu'aucun élément ne vient modifier la position de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **EMET** un avis défavorable sur l'arrêté de projet de périmètre de la fusion regroupant la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement et les communautés de communes de Loire-Longué, de la région de Doué la Fontaine et du Gennois, à l'exception de Chemellier et Coutures ;
- Si toutefois, la fusion de la communauté de communes de Loire-Longué avec la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement et les communautés de communes de la région de Doué-la-Fontaine et du Gennois est imposée, le Conseil municipal :
 - **PROPOSE** que le nom de la future agglomération soit « Le Grand Saumurois »,
 - **SOUHAITE** que les compétences optionnelles et/ou facultatives exercées par la future agglomération soient les suivantes :
 - Les équipements sportifs ;
 - La voirie (au titre des fonds de concours) ;
 - L'eau et l'assainissement ;

4. 2016 - 033 INVESTISSEMENT – FONDS DE CONCOURS 2017-2019

CONSIDERANT l'éventuelle fusion de la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement et des communautés de communes de Loire-Longué, de la région de Doué la Fontaine et du Gennois, il est proposé au Conseil municipal de valider le programme d'investissement des projets éligibles au règlement d'attribution des fonds de concours de la communauté de communes Loire-Longué.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **VALIDE** le programme d'investissement 2017-2019 ci-après annexé ;

5. 2016 - 034 BASE DE LOISIRS – RETALUTAGE DES BERGES

CONSIDERANT la délibération n°2015-105 faisant suite aux échanges avec la fédération départementale de pêche à des fins de réalisation de travaux de retalutage des berges de l'étang, une consultation a été menée conjointement entre la commune et la fédération,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **VALIDE** les travaux de retalutage des berges de l'étang de La Louisière pour un montant de 1818.00 euros HT proposé par l'entreprise SARL MOTHAIIS ;

6. 2016 - 035 GESTION DU CIMETIERE – CHOIX D'UN LOGICIEL

CONSIDERANT la nécessité de faciliter et d'améliorer le traitement des démarches administratives, une consultation a été lancée relative au choix d'un prestataire informatique, visant à gérer le cimetière,
CONSIDERANT les démonstrations réalisées en Mairie par les différents prestataires,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **CHOISIT** de pouvoir disposer du matériel cartographique ;
- **DECIDE** de retenir le logiciel GESCIME, du groupe Gesland, pour un montant en investissement de 3412.50 euros HT ;

7. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Personnel (recrutement du responsable de l'agence postale)** – Suite à réception des candidatures, 4 personnes ont été retenues pour des entretiens sur des critères définis au préalable, lesquels se sont déroulés en présence d'un représentant de La Poste. La commission a ainsi validé le principe de retenir Me Laurence MIGNOT et les démarches administratives sont en cours pour une prise de poste au 17 mai 2016 ;
- **Personnel (recrutement animatrice TAP)** – Suite au départ de l'animatrice TAP, un recrutement d'urgence a dû être effectué afin que les enfants puissent terminer l'année scolaire dans de bonnes conditions (TAP/Garderie) : Me Marion BRESTEAU prendra ces fonctions le 18 avril 2016. Pour la rentrée 2016, la fiche de poste sera éventuellement à rediscuter ;
- **Réforme territoriale** – Dans le cadre des échanges avec le comité de pilotage lié à la fusion des EPCI, des groupes de travail ont été créés dans lesquels doivent être représentés tous les secteurs géographiques. Ainsi, pour la communauté de communes Loire-Longué, outre la présence systématique du Vice-Président intercommunautaire concerné, il existe 3 pôles (Longué-Jumelles, Blou, St Philbert, La Lande Chasles – Les Rosiers, St Clément, St Martin – Vernantes, Vernoil, Courléon, Mouliherne) qui fourniront chacun 1 représentant ;
- **Repas des cheveux blancs** – La commission a retenu le repas et l'animateur. Les courriers sont envoyés aux intéressés. Il est rappelé que la présence des conseillers est souhaité ;
- **Signalétique** – Concernant la signalétique « Voirie » sur le territoire, un commercial est passé faire l'état de l'art, qui sera prochainement présenté en conseil ;
- **Transport scolaire** – Tous les parents résidant hors du bourg ont reçu un courrier pour leur demander s'ils étaient intéressés par le transport scolaire. Cette pré-inscription permettra notamment de négocier avec le Conseil départemental le maintien du service ;
- **Service / Commerce** – l'ostéopathe et le bar/restaurant ont actuellement de bons retours auprès des administrés et sont eux-mêmes satisfaits ;
- **Environnement / SAGE Authion** - les membres de la CLE sont venus présenter aux élus le SAGE Authion, sur lequel la commune va devoir donner un avis avant le 12 juin prochain ;

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur LOUVET déclare la session close à 22h00...

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Signature des membres présents

LOUVET	MIGNOT	CANTIN	BOURDIN	HERVE
GAIGNON	SENO	POIRIER	HUART	BAUGE
DOUAIRE	ROBIN	HUGUET	OLIVIER	LE NUD